

**Conseil régional**

Groupe Front de Gauche  
Groupe Ensemble, l'Île-de-France  
Groupe Alternative Écologiste et Sociale  
Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

**COMMISSION PERMANENTE DU 15 OCTOBRE 2020****Rapport n° CP 2020-459****Budget participatif écologique et solidaire - 1ère session****Texte de l'amendement :**

Le projet suivant est supprimé de la délibération :

DOSSIER N° EX052662 - "Développement d'une série de mobilier éco conçue destinée aux espaces de travail partagés de Morning Coworking – LAUREAT DU BPE (1ère session)"

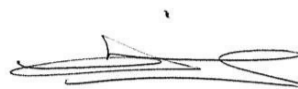
**Exposé des motifs :****POUR UN MEILLEUR USAGE DE L'ARGENT PUBLIC : FINANCER DE VRAI PROJETS  
CITOYENS, ET NON CEUX DES MULTINATIONALES**

Dans le présent rapport l'exécutif régional propose d'attribuer une subvention de 58 245 € à la société "L'Espace", pour un projet consistant à produire du mobilier par "la valorisation de matières premières secondaires issues du réemploi de flux de déchets industriels et de Déchets d'Éléments d'Ameublement, ainsi que sur des matières recyclées et éco-sourcées locales".

Si un tel projet présente effectivement un intérêt en matière d'économie circulaire, la qualité du bénéficiaire de l'aide régionale pose problème. La société Morning Coworking, qui est le nom de marque de "L'Espace", a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 29 millions d'euros. Surtout, depuis 2019 celle-ci est détenue par la société immobilière Nexity, qui a elle-même réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 4,1 milliards d'euros en 2018 (+16 % sur un an).

Dès lors, il est pour moins indécent de proposer que la Région Ile-de-France, dans le cadre d'un budget "participatif environnement", finance les projets d'entreprises disposant largement des moyens pour les réaliser. C'est un dévoiement de ce que devrait être un budget "participatif" et, plus largement, un usage très problématique de l'argent public.

Il est donc proposé de supprimer ce projet de la présente délibération, dans la mesure où celui-ci n'a sa place ni dans un budget dit "participatif", ni dans un quelconque dispositif d'aide publique aux entreprises. Les 58 245 € demandés pour celui-ci pourraient ainsi être utilement redéployés vers d'authentiques projets citoyens, présentant un réel intérêt écologique et solidaire.

**Céline MALAISÉ****Maxime des GAYETS****Ghislaine SENÉE****Eddie AÏT**